

Quelle gouvernance de la politique du handicap pour une société inclusive demain ?

De la délégation interministérielle aux personnes handicapées au Comité interministériel du handicap en passant par des ministères "ad hoc", du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) au Comité de suivi de la loi handicap, la politique du handicap a connu ces dernières années de nombreuses formes de gouvernance nationale et diverses instances de concertation.

Aujourd'hui, deux principes sont acquis : la nécessité d'avoir une politique transversale, c'est-à-dire prenant en compte tous les domaines de la société, et la nécessité d'une voix inter-associative entendue au niveau des ministères et de la présidence de la République.

Cependant, cette politique transversale du handicap manque encore d'efficacité, tant les chantiers sont nombreux et couvrent l'ensemble des domaines et des acteurs de notre société. Une telle ambition implique une impulsion politique forte au plus haut niveau de l'Etat et l'arbitrage en faveur de moyens conséquents pluriannuels. Des dispositifs de soutien, d'accompagnement et d'évaluation sont aussi indispensables pour réussir l'inclusion des personnes en situation de handicap et de leur famille sur tout le territoire.

A la veille de l'élection présidentielle, il est donc temps de se demander quel est le bon mode de gouvernance et de concertation de la politique du handicap pour une société inclusive.

Cohésion, lutte contre l'exclusion ? Non, inclusion !

Dans sa lettre d'opinion de mars 2011 "Du contexte d'exclusion à la vision d'inclusion : penser la société autrement ?"*, l'APF démontrait que l'inclusion allait bien au-delà des politiques de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion et citait l'économiste indien, Amartya Sen, prix Nobel en 1998 : "L'inclusion est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens." L'inclusion est donc une vision, une nouvelle façon de penser, un choix de société et donc un choix politique.

Le choix d'une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à tous, quelles que soient les différences, et qui permet et demande à chacun de participer !

Un tel choix ne peut s'accompagner évidemment que de transversalité en termes de gouvernance politique tant ce sont tous les domaines de la vie qui sont concernés : de l'aménagement du territoire à la vie familiale en passant par l'éducation, l'emploi, la santé, le niveau de vie...

La transversalité, condition de la société inclusive

Depuis quelques années, la vision transversale de la politique du handicap a pris place dans la gouvernance. Avoir le "réflexe handicap" quand on pense un projet de loi comme le demandait l'APF dans sa plateforme de 2007 est un message qui aujourd'hui est pris en compte par les pouvoirs publics, mais ce n'est pas toujours à la hauteur des résultats attendus.

La transversalité de la politique du handicap est donc bien entendue à maintenir mais ce principe ne peut suffire en lui-même. Sans véritables moyens humains et matériels, sans légitimité de portage politique, la transversalité reste un vœu pieux, au niveau de la bonne conscience politique. Or la transversalité est indispensable pour tendre vers une société inclusive.

Pour la création d'un Haut commissariat

La politique du handicap, dans une approche transversale et inclusive, doit être portée au plus haut niveau de l'Etat.

Une telle démarche doit être impulsée et animée au quotidien par une personnalité ayant une autorité forte et reconnue auprès des responsables politiques et administratifs, des acteurs socio-économiques et culturels... La création d'une fonction de Haut commissaire, ayant "rang" de ministre et rattaché au Premier ministre, constituerait un message politique fort lors de la constitution d'un nouveau gouvernement en mai prochain. Il devrait être soutenu par des moyens spécifiques et appuyé par l'ensemble des administrations centrales. Ce Haut commissaire aurait notamment à porter des réformes majeures : le respect de l'échéance de 2015 pour l'accessibilité, l'accès à l'école et à l'emploi, la création du

revenu d'existence, l'extension du droit à compensation (périmètre, publics, tarifs et plafonds...).

Repenser la gouvernance nationale de la politique du handicap, c'est aussi tenir compte du paysage territorial français, notamment avec la création des agences régionales de santé. Ne faut-il pas alors imaginer des "relais" politiques du Haut commissaire auprès de chaque préfecture de région ?

Consultation et concertation avec la société civile : de l'avis à la voix

Une telle gouvernance doit s'accompagner d'une refonte de la consultation et de la concertation avec les associations. Il est évident que chaque association a toute sa place dans le paysage français, que sans cette multitude de bonnes volontés, un nombre incalculable de personnes ayant chacune leurs spécificités resterait isolées et non représentées. Pouvoir les consulter reste indispensable.

Le comité d'entente des associations représentatives des personnes handicapées et de leur famille est une instance inter-associative informelle reconnue par les pouvoirs publics et les administrations centrales. Il est essentiel que ce comité d'entente (via ses porte-paroles) soit consulté avant chaque réforme.

Le CNCPH réunit près de 90 organisations (associations, organismes gestionnaires, syndicats, collectivités territoriales, administrations de l'Etat ou indépendantes, ministères...). Il apparaît ici nécessaire de compléter – ou remplacer – cette instance par un Haut conseil aux politiques du handicap, chargé de définir les perspectives sociales et économiques dans ce domaine. En région, des Hauts conseils régionaux pourraient être également créés, se substituant aux CDCPH qui peinent à se réunir.

Une gouvernance du handicap rénovée impulsant une politique nationale forte et déconcentrée en région : c'est l'ambition que l'APF souhaite partager avec ceux qui gouverneront demain.

Jean-Marie Barbier, président de l'APF

* Cf. www.reflexe-handicap.org > rubrique Débats > Lettres d'opinion APF, n° 10

Soutenez le **PACTE APF 2012** pour une société ouverte à tous !

En 2012, l'APF demande aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de signer son « Pacte pour une société ouverte à tous ! » et de prendre 12 engagements républicains dans ce sens.

Ce pacte doit se concrétiser par l'inscription des objectifs et actions présentés dans ce document dans l'agenda politique dès 2012.

Ces 12 engagements sont fondamentaux : ils constituent la base incontournable pour toute politique qui veut s'appuyer sur « le vivre ensemble », sans exclusion, c'est-à-dire pour toute politique inclusive ! Ils portent des objectifs et des actions qui nous concernent tous et rejoignent les préoccupations de chaque citoyen en situation de handicap ou valide.

Ces 12 engagements représentent un investissement social et économique pour notre société dans une approche de développement durable, vitale pour les générations futures.

Ce « Pacte pour une société ouverte à tous ! » s'appuie sur les droits de l'homme et sur nos valeurs républicaines : Liberté, Égalité, Fraternité.

Tous les citoyens sont aussi invités à signer ce pacte !

Signer le pacte APF 2012 pour une société ouverte à tous, c'est dire :

Oui à la Liberté = un environnement sans obstacles, pour tous !

Oui à l'Égalité = une vie sociale et citoyenne pour tous !

Oui à la Fraternité = une solidarité pour tous, avec tous !

Signer le pacte APF 2012, c'est soutenir les 12 engagements :

Engagement 1 Une « France accessible » dès 2015

→ Objectif : Concrétiser l'accès à tout pour tous

→ Action prioritaire : Adopter un plan pluriannuel d'investissement "accessibilité universelle"

Engagement 2 Des espaces, des services et des produits conçus pour tous !

→ Objectif : Généraliser l'approche de la conception universelle

→ Action prioritaire : Créer une Agence nationale à l'accessibilité et à la conception universelle

Engagement 3 Des transports et une voirie accessibles dans tous les territoires

→ Objectif : Organiser une chaîne d'accessibilité ininterrompue du déplacement (transports publics et voirie) en coordination avec tous les acteurs

→ Action prioritaire : Imposer et faire respecter les mises aux normes de tous les moyens de transports publics et des aménagements de voirie

Engagement 4 Le libre choix des biens et des services

→ Objectif : Garantir un réel accès aux biens et services

→ Action prioritaire : Renforcer les droits des consommateurs, usagers ou clients

Engagement 5 L'accès à une éducation inclusive

→ Objectif : Garantir une éducation, une scolarité et une formation de qualité à tous les enfants et à tous les jeunes en situation de handicap

→ Action prioritaire : Mettre en place, dès la rentrée scolaire et universitaire, un dispositif de soutien à tout enseignant qui accueille un enfant ou un jeune ayant des besoins spécifiques en mobilisant les moyens adéquats et pérennes

Engagement 6 L'égalité dans l'emploi

→ Objectif : Renforcer l'accès à l'emploi, garantir le maintien dans l'emploi et la vie au travail des personnes en situation de handicap

→ Action prioritaire : Activer, harmoniser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants afin de les optimiser dans le cadre d'un réel pilotage et d'une concertation permanente des politiques publiques de formation et d'emploi au plan national, régional et local

Engagement 7 La possibilité d'exercer ses droits

→ Objectif : Faciliter et rendre égal l'accès à tous les droits communs ou spécifiques

→ Action prioritaire : Disposer sur tout le territoire de services publics d'information de proximité sur tous les droits des citoyens, communs ou spécifiques

Engagement 8 Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !

→ Objectif : Permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs aspirations, d'exercer leur droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle et en garantir le respect

→ Action prioritaire : Faire évoluer la réglementation pour créer des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine

Engagement 9 Le droit à des ressources suffisantes

→ Objectif : Créer un revenu d'existence au moins égal au SMIC brut

→ Action prioritaire : Engager dès 2012 un plan pluriannuel de revalorisation des ressources et définir un calendrier pour la création de ce revenu d'existence

Engagement 10 L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire

→ Objectif : Permettre l'accès à des soins de qualité et adaptés pour tous

→ Action prioritaire : Supprimer toute franchise médicale et garantir un accès élargi à la couverture maladie universelle complémentaire

Engagement 11 La reconnaissance du « risque autonomie »

→ Objectif : Reconnaître le « risque autonomie » de sécurité sociale, quels que soient l'âge et l'origine de la perte d'autonomie

→ Action prioritaire : Engager dès 2012 une concertation avec toutes les organisations concernées dans le secteur du handicap et des personnes âgées et définir un calendrier

Engagement 12 De nouveaux droits pour les aidants familiaux et les proches

→ Objectif : Garantir à tous les proches (parents, conjoints, enfants, fratrie, voisins...) la reconnaissance spécifique de nouveaux droits lorsqu'ils sont aidants : aides financières, droits sociaux, formations, accès à des dispositifs de répit et/ou de soutien...

→ Action prioritaire : Mettre en place un programme « soutien aux aidants familiaux et proches »



Signer le pacte APF 2012, c'est demander au président de la République et aux députés élus de concrétiser ces engagements par des actions inscrites dès 2012 dans l'agenda des priorités politiques.

Pour découvrir le pacte APF 2012 et le signer, rendez-vous sur www.apf.asso.fr



Association des paralysés de France
17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris
Tél. 01 40 78 69 00
www.apf.asso.fr www.reflexe-handicap.org

